

GUIDE PÉDAGOGIQUE

# LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES



BORDEN ET SON ÂNE  
Le Soleil, Quebec, 26 May 1917

Canadiens-Français  
Enrolez-vous!

NOTRE PREMIÈRE LIGNE DE  
DÉFENSE EST EN FRANCE.



*Me. Moi + Canada*

CANADIAN RADIO COMMISSION  
Bilingual Program

# OFFICIAL LANGUAGES ACT

EDUCATION GUIDE



A PROJECT OF  
UN PROJET DE  HISTORICA  
CANADA

WITH SUPPORT FROM  
AVEC LE SOUTIEN DU 

# NOTE AUX ENSEIGNANTS :

Ce guide est une introduction à la *Loi sur les langues officielles* et à l'histoire des politiques linguistiques au Canada, et n'offre pas une couverture exhaustive. Il se concentre d'abord sur la *Loi*, les facteurs qui ont mené à son adoption, ses effets et son héritage. Le guide aborde les moments clés de l'histoire des politiques linguistiques au Canada. Toutefois, les enseignants peuvent explorer en plus de détail des sujets couverts dans la section 1 afin de mieux expliquer la complexité des relations linguistiques. La nature complexe de l'histoire écrite et les exigences des curriculums ne nous permettent pas de présenter un récit exhaustif, et nous espérons que les enseignants partageront d'autres perspectives, expériences et récits.

Ce guide complète les curriculums provinciaux et territoriaux des cours d'histoire et de sciences sociales des niveaux intermédiaire et secondaire. Il comprend des activités pédagogiques visant à promouvoir la recherche et l'analyse, la pensée critique, les habiletés de communication et à explorer des questions éthiques. Les activités ont été inspirées par le cadre de la pensée historique développé par Peter Seixas et le *Projet de la pensée historique*. Les leçons peuvent être utilisées dans l'ordre suggéré ou séparément.

Les guides pédagogiques bilingues de *Historica Canada* sont réalisés grâce à un processus collaboratif qui réunit des éducateurs d'histoire, des historiens et des intervenants communautaires qui participent à la création de contenu et à la planification de leçons. Ce guide a été développé en collaboration avec Dr Lindsay Gibson, Dr Marcel Martel, Dr Serge Miville et Dr Martin Pâquet.

## NOTE SUR LA LANGUE :

Dans ce guide, les termes « francophone » et « Canadien français » sont utilisés de manière interchangeable.

## NOTE SUR L'ACCESSIBILITÉ :

Des modifications pour les élèves d'éducation spécialisée, les apprenants de la langue française ou du français langue seconde sont incluses dans les sections appropriées et identifiées sous le titre « **Modification** ». Ces conseils s'adressent aux enseignants. De nombreuses activités requièrent des compétences de lecture avancées. Pensez à jumeler des apprenants d'une langue et des lecteurs expérimentés. Les enseignants peuvent aussi enseigner certains mots ou concepts importants à l'avance, afin d'aider les élèves à bien comprendre les idées principales abordées dans les activités. Les élèves pourraient vouloir créer un dictionnaire personnel.

## IMAGES SUR LA COUVERTURE :

MANIFESTATION D'ÉCOLIERS D'OTTAWA (S), LE DROIT, FÉVRIER 1916 (AVEC LA PERMISSION DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA/CRCCF/FONDS ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO/C002 PH2144C1).

LE COSECÉTAIRE DE LA COMMISSION, NEIL MORRISON, PREND LA PAROLE LORS D'UNE RÉUNION SUR LE BICULTURALISME À SHERBROOKE, 1961 (AVEC LA PERMISSION DES ARCHIVES DU TORONTO STAR/TSPA\_0004124F/FRANK GRANT).

CARICATURE DU JOURNAL *LE SOLEIL*, QUÉBEC, 26 MAI 1917.

GEORGE SHIELDS, *THE EVENING TELEGRAM*, TORONTO, 26 AVRIL 1934 (AVEC LA PERMISSION DE LA BEGIE CONTEST SOCIETY).

ANDRÉ LAURENDEAU ET DAVIDSON DUNTON, DÉCEMBRE 1967 (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/FONDS DUNCAN CAMERON/A209871).

EXTRAIT D'UNE AFFICHE DE RECRUTEMENT POUR LES CANADIENS FRANÇAIS DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, VERS 1914-1918 (AVEC LA PERMISSION DE RARE BOOKS & SPECIAL COLLECTIONS/BIBLIOTHÈQUE MCGILL/WP1.R17.F3/ARTHUR H. HIDER).

RÈGLEMENT XVII (CIRCULAR 17), ONTARIO, DEPARTMENT OF EDUCATION, JUIN 1912 (AVEC LA PERMISSION DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA/CRCCF/FONDS ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO/C002 C2/82/7).

ANDRÉ LAURENDEAU, 1964 (AVEC LA PERMISSION DES ARCHIVES DU TORONTO STAR/TSPA\_0061834F/FRANK GRANT).

# « LA LANGUE A TOUJOURS ÉTÉ, ET DEMEURE, AU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE CANADIENNE. »

Graham Fraser, ancien commissaire aux langues officielles (2006–2016)

DRAPEAUX DU QUÉBEC ET DE LA FRANCOPHONIE À MONTRÉAL, 2018 (DREAMSTIME.COM/JEROME CID/142899004).

La pluralité linguistique est une pierre angulaire de l'identité canadienne moderne, mais l'histoire de la langue au Canada n'est pas simple. Aujourd'hui, l'anglais et le français jouissent d'un statut égal, mais cela n'a pas toujours été le cas. Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* offre l'occasion d'en apprendre plus au sujet de l'histoire qui a mené à l'adoption de la *Loi* et sur son héritage subséquent.

Les langues sont depuis longtemps un moyen pour les communautés minoritaires de préserver leurs héritages culturels, leurs souvenirs ancestraux, ainsi que leurs connaissances et leurs traditions particulières. Historiquement, les peuples autochtones et les communautés canadiennes-françaises (et diverses autres communautés linguistiques) ont utilisé la langue comme moyen de résister à une société canadienne-anglaise déterminée à créer une nation homogène canado-britannique. Cette histoire de résistance a contribué à définir notre climat politique et social.

Au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, le Québec était la seule province canadienne où les francophones étaient majoritaires, mais ces derniers étaient largement exclus des structures élitistes de prise de décisions et se trouvaient désavantagés économiquement, comparés à la puissante minorité anglophone. En 1963, alors que la Révolution tranquille avait déclenché une crise au sujet de l'unité nationale, le premier ministre Lester B. Pearson créait la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en réponse à l'agitation croissante chez les Canadiens français au Québec.

La Commission a révélé que les Canadiens français n'étaient pas bien représentés au sein de l'économie, ni dans les hauts-rangs du gouvernement. Elle a aussi constaté que les minorités francophones à l'extérieur du Québec n'avaient pas les mêmes possibilités en matière d'éducation que les minorités anglophones du Québec, et que les francophones partout au pays ne pouvaient ni travailler en français ni recevoir des services adéquats dans leur langue au sein des institutions fédérales.

La *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 7 septembre 1969, marquant un moment charnière de l'histoire linguistique canadienne. La loi fédérale a octroyé à l'anglais et au français un statut égal comme langues officielles du Canada, imposant aux institutions fédérales d'offrir des services dans les deux langues, de créer des possibilités d'emploi pour les Canadiens français et d'offrir de meilleures opportunités économiques aux francophones partout au pays. La loi offrait un soutien nécessaire aux communautés francophones à l'extérieur du Québec, lesquelles avaient alors accès à peu de ressources en français. La loi a aussi ouvert la voie à l'adoption du multiculturalisme par le gouvernement de Pierre Trudeau en 1971, reconnaissant de fait la pluralité des identités culturelles au pays.

Ce guide explore l'histoire, l'héritage et les conversations autour des relations et des politiques linguistiques au Canada, tout en examinant l'effet de la *Loi sur les langues officielles* sur les communautés partout au pays.



CHARLES ALEXANDER, « L'ASSEMBLÉE DES SIX COMTÉS À SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU EN 1837 », 1891. HUILE SUR TOILE (AVEC LA PERMISSION DE LA COLLECTION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC/1937.34/PHOTOGRAPHE/MNBAO/JEAN-GUY KÉROUACI).

## RESSOURCES EN LIGNE :

Des feuilles de travail supplémentaires (indiquées en gras tout au long) peuvent être téléchargées sur le **Portail de l'éducation de *Historica Canada***. La liste suivante offre des ressources bilingues aux éducateurs et aux élèves, mais elle n'est pas exhaustive.

- **PORTAIL DE L'ÉDUCATION DE HISTORICA CANADA:** [education.historicacanada.ca/fr-ca/tools/627](http://education.historicacanada.ca/fr-ca/tools/627)
- **L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE :** [encyclopediecanadienne.ca/fr](http://encyclopediecanadienne.ca/fr) (les articles sont indiqués en gras tout au long)
- **LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES :** [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html)
- **LE RAPPORT DE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME :** [publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/bcp-pco/Z1-1963-1-5-1-1-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/bcp-pco/Z1-1963-1-5-1-1-fra.pdf)
- **COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES :** [clo-ocol.gc.ca/fr/index](http://clo-ocol.gc.ca/fr/index)

# RELATIONS ET POLITIQUES LINGUISTIQUES AU CANADA : CHRONOLOGIE

## TEMPS IMMÉMORIAUX

On estime qu'entre 300 et 450 langues sont parlées par les peuples autochtones habitant dans ce qui deviendra le Canada moderne.

1497

Jean Cabot débarque quelque part à Terre-Neuve ou au Labrador, marquant le premier voyage financé par les Anglais au Canada.

1534

L'explorateur français Jacques Cartier entre en contact avec les peuples mi'kmaq dans ce qui est aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard. Son journal indique que certains mots utilisés par les Mi'kmaq ressemblent au portugais, suggérant un contact antérieur avec des pêcheurs de morue européens.

1627

Un édit royal autorise l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés, nommée aussi Compagnie de la Nouvelle-France. Sa création établit l'empire colonial français. Il stipule, entre autres, que les Autochtones qui se convertissent au catholicisme deviennent des sujets français; ils sont, par conséquent, soumis aux lois françaises, incluant l'utilisation de la langue française.

1749

En Nouvelle-Écosse, qui comprend la majeure partie de l'ancienne colonie française d'Acadie, les Britanniques, sous le gouverneur Edward Cornwallis, établissent une nouvelle constitution qui fait de l'anglais la seule langue officielle. Les Acadiens sont expulsés en 1755.

VERS 1750

Les relations entre les commerçants de fourrure européens et les femmes autochtones donnent naissance à la culture métisse. Au fil du temps, le *mitchif* évolue en raison des influences européennes et autochtones.

1760

Les *Articles de la capitulation de Montréal* garantissent que, malgré la capture de la Nouvelle-France par les Anglais, le français continuera d'être utilisé pour les documents juridiques et les autres documents qui assurent une continuité juridique.

1763

Le *Traité de Paris* met fin à la guerre de Sept Ans et cède officiellement la majeure partie de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne. L'accord ne précise pas la langue à utiliser dans la nouvelle colonie britannique du Québec.

1764

Début de la publication de la *Gazette de Québec*, un journal bilingue qui publie des nouvelles et des avis officiels. C'est l'ancêtre du *Quebec Chronicle-Telegraph*, qui affirme être le plus ancien journal d'Amérique du Nord.

PÉTROGLYPHES DANS LE PARC PROVINCIAL WRITING-ON-STONE, ALBERTA (DREAMSTIME.COM/PHOTAWA/126225941).

EXIL DES ACADIENS DE GRAND PRÉ (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/C024549).

THE ACADIANS FROM GRAND PRÉ.

ÉVOLUTION TERRITORIALE, 1867 (VISÉE PAR LA LICENCE DU GOUVERNEMENT OUVERT - CANADA, AVEC LA PERMISSION DE RESSOURCES NATURELLES CANADA/HTTPS://OPEN.CANADA.CA/DATA/EN/DATASET/CB4B61C0-8893-41E0-8E79-6CF049291510).

ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE (AVEC LA PERMISSION DES ARCHIVES PARLEMENTAIRES/HL/PO/PU/1/1867/30631V/INS).

1774

L'*Acte de Québec* est adopté par le gouvernement britannique. Afin de garder le soutien de la majorité francophone du Québec, l'*Acte* préserve la liberté de religion et rétablit le droit civil français. Les demandes de la minorité anglophone, qui désire que seuls les protestants anglophones puissent voter ou occuper un poste au sein du gouvernement, sont rejetées.



THE MITRED MINUET (LE MENUET MITRÉ) (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/E01156641).

1791

L'*Acte constitutionnel* divise la Province de Québec en deux parties : le Haut-Canada (majorité anglophone) et le Bas-Canada (majorité francophone). Cela permet aux électeurs et aux membres de l'une ou l'autre des législatures de prêter serment en anglais ou en français.

1840

D'après les recommandations du *Rapport Durham*, l'*Acte d'Union* unit le Haut-Canada et le Bas-Canada pour en faire la Province du Canada. Dans le but d'assimiler la population francophone, l'article 41 de l'*Acte* désigne l'anglais comme seule langue permise pour les affaires gouvernementales.

1845

La législature canadienne approuve une motion demandant la permission au gouvernement britannique de révoquer l'article 41 de l'*Acte d'Union* afin de permettre l'utilisation du français. Trois ans plus tard, la reine Victoria approuve une loi qui donne aux Canadiens l'autorité sur l'utilisation de la langue.

1849

Lors de la session d'ouverture de la législation canadienne, le gouverneur général Lord Elgin lit le discours du trône en anglais et en français, la première fois depuis 1792 que le texte est présenté de façon bilingue. Les textes de loi sont publiés dans les deux langues.

1857

L'adoption de l'*Acte de civilisation graduelle* (anciennement l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette Province*) par la Province du Canada encourage l'émancipation des hommes autochtones inscrits de l'âge de 21 ans, ce qui signifie parler, lire et écrire en anglais ou en français, abandonner volontairement les droits des traités et changer leur nom de famille en vue de l'approbation du gouvernement.

1867

Le Dominion du Canada est établi le 1<sup>er</sup> juillet. L'article 133 de l'*Acte d'Amérique du Nord britannique* permet l'utilisation de l'anglais et du français au Parlement, dans la législature du Québec et dans les cours fédérales et du Québec.

1870

La *Loi sur le Manitoba* permet l'utilisation du français et de l'anglais dans les cours et dans la législature de la nouvelle province. Une liste de droits émise par le gouvernement provisoire de Louis Riel reconnaît un statut égal aux deux langues.

▼ PROCÈS DE LOUIS RIEL (AVEC LA PERMISSION DES ARCHIVES GLENBOW/NA-826-8).

1877

Un amendement à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* accorde un statut égal au français et à l'anglais dans les cours territoriales. À l'époque, les Territoires du Nord-Ouest comprennent l'Alberta, le Nunavut, la Saskatchewan et le Yukon d'aujourd'hui, ainsi que des parties nordiques du Manitoba, de l'Ontario et du Québec d'aujourd'hui.

1884

Mise sur pied du système fédéral de pensionnats indiens pour les enfants des Premières Nations. Le premier pensionnat, le Mohawk Institute, a ouvert ses portes aux pensionnaires en 1831. Les élèves fréquentant les pensionnats sont instruits en anglais ou en français et sont punis s'ils parlent une langue autochtone. La fréquentation des pensionnats devient obligatoire en 1920. Le dernier pensionnat ferme en 1996.

1890

L'anglais devient la seule langue officielle du Manitoba. Une loi éliminant le financement public pour les écoles catholiques, où les élèves francophones sont nombreux, provoque la crise des écoles du Manitoba. Un compromis sera obtenu en 1896 pour permettre l'enseignement dans d'autres langues et l'enseignement de la religion après les heures de classe.

1892

L'anglais devient la seule langue officielle en matière d'éducation et de législation dans les Territoires du Nord-Ouest.

1912

L'Ontario établit le Règlement 17, lequel fait de l'anglais la langue officielle de l'enseignement public dans la province après les deux premières années de l'école primaire. Un amendement l'année suivante permet l'enseignement du français une heure par jour.

1914

Le 22<sup>e</sup> Bataillon (qui deviendra le Royal 22<sup>e</sup> Régiment) est formé afin de participer à la Première Guerre mondiale. Envoyé en Belgique l'année suivante, il sera la seule unité francophone du Corps expéditionnaire canadien à se battre au front.

1916

L'adoption de la *Loi Thornton* abolit l'enseignement bilingue au Manitoba. Le français ne retrouvera son statut de langue égale à l'anglais dans la province qu'en 1970.

1916

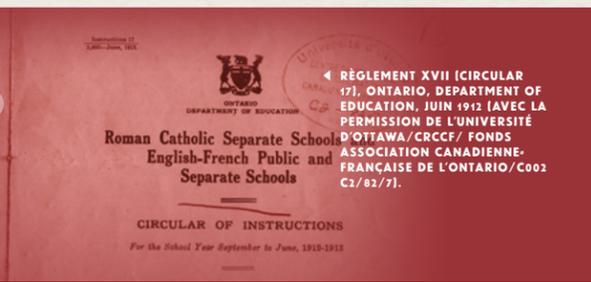
Durant la Bataille des épingles à chapeaux, les parents assiègent l'école primaire Guigues à Ottawa afin de soutenir le refus des enseignantes Béatrice et Diane Desloges d'enseigner en anglais à leurs élèves francophones. Pendant plusieurs semaines, des mères armées d'épingles à chapeaux et de ciseaux empêchent la police de pénétrer dans l'école. Le gouvernement provincial abandonne sa tentative de faire respecter les restrictions linguistiques à l'école.

## LÉGISLATEURS FRANÇAIS AU MANITOBA DEPUIS 1870



LES CANADIENS FRANÇAIS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA, VERS 1870-1927 (AVEC LA PERMISSION DES ARCHIVES GLENBOW/NA-60-10)

ANDRÉ LAURENDEAU, 1964 (AVEC LA PERMISSION DES ARCHIVES DU TORONTO STAR/TSPA\_0061834F/FRANK GRANT).



LA FRANCOPHONIE (VISÉE PAR LA LICENCE DU GOUVERNEMENT OUVERT - CANADA/ AVEC LA PERMISSION DE RESSOURCES NATURELLES CANADA/ HTTPS://WWW.RNCAN.GC.CA/ SCIENCES-TERRE/GEOGRAPHIE/ATLAS-CANADA/EXPLOREZ-NOS-CARTES/ CARTES-DE-REFERENCE/16847).

1918

La *Loi sur la fonction publique* décrète des réformes à l'embauche au sein de la fonction publique fédérale. Ces réformes mettent l'accent sur la capacité d'un candidat à ne travailler qu'en anglais et provoquent, par conséquent, une baisse du pourcentage des fonctionnaires francophones.

1927

L'Ontario cesse d'appliquer le Règlement 17 et adopte les recommandations de la Commission Scott-Merchant-Côté afin de conférer à l'enseignement en français la même importance que l'enseignement en anglais. Le Règlement 17 disparaît en 1944. En 2016, la première ministre Kathleen Wynne présente des excuses officielles relatives au Règlement 17.

1959

Le Parlement introduit l'interprétation simultanée à la Chambre des Communes, permettant aux députés de s'exprimer en anglais ou en français.

1963

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est mise sur pied par le premier ministre Lester B. Pearson. Aussi appelée la Commission Laurendeau-Dunton, elle passe les sept années suivantes à chercher différentes façons de renforcer l'égalité du français et de l'anglais. D'importants rapports sont publiés en 1967 et 1968.

1969

Se fondant sur une des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement fédéral de Pierre Trudeau adopte la *Loi sur les langues officielles*, laquelle fournit l'accès bilingue à tous les services fédéraux. La *Loi* crée aussi le poste de commissaire aux langues officielles, occupé par Keith Spicer en 1970.

1969

Sous le leadership du premier ministre acadien Louis Robichaud, le Nouveau-Brunswick devient officiellement bilingue. C'est l'aboutissement des efforts de Robichaud visant à renforcer l'accès des francophones du Nouveau-Brunswick aux services gouvernementaux; la création de l'Université de Moncton en 1963 était l'une de ces réalisations.

1970

Le Canada est l'un des 21 États et gouvernements fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (qui deviendra l'Organisation internationale de la Francophonie), un organisme international qui a pour but de favoriser la coopération dans les domaines culturel, pédagogique, scientifique et technologique entre les pays francophones.

1971

Le premier ministre Pierre Trudeau présente une politique nationale en matière de multiculturalisme, reconnaissant l'importance des groupes culturels et linguistiques autres que les communautés francophones et anglophones.

1973

La *Résolution sur les langues officielles dans la Fonction publique du Canada* confirme le droit des fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix; elle vise à faire augmenter l'usage du français.

1974

La *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* prévoit que certaines informations sur les produits de consommation doivent figurer en anglais et en français.

1974

L'Assemblée nationale du Québec adopte la *Loi 22*, qui fait du français la langue officielle de la province. Elle permet aussi l'affichage public dans une autre langue aux côtés du français.

1977

Le gouvernement québécois du premier ministre René Lévesque adopte la *Loi 101*, la *Charte de la langue française*, à l'Assemblée nationale du Québec. Tout affichage et toute publicité doivent être en français. Seuls les enfants dont un parent a fréquenté une école primaire anglophone dans la province a droit à l'enseignement en anglais.

1980

Le 20 mai, le Parti québécois demande aux Québécois un mandat pour « négocier un nouvel accord constitutionnel avec le reste du Canada, basé sur l'égalité des nations. » Près de 60% des Québécois votent contre la séparation dans un référendum.

1982

La *Charte canadienne des droits et libertés* est enchâssée dans la nouvelle Constitution canadienne. Elle renforce la politique fédérale de bilinguisme et, grâce à l'article 23, protège les droits des parents de faire instruire leurs enfants dans leur langue là où l'anglais ou le français sont minoritaires.

1984

Les Territoires du Nord-Ouest promulguent une ordonnance garantissant le droit à des services territoriaux bilingues. Ce droit est étendu en 1990 à neuf langues autochtones.

1988

La *Loi sur les langues officielles* est revue afin de refléter l'application de la *Charte des droits et libertés*. Elle met à jour les droits du public de recevoir des services fédéraux bilingues et favorise l'utilisation des deux langues en général.



MACARON POLITIQUE DE L'ACCORD DU LAC MEECH DE 1987 (AVEC LA PERMISSION DU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE/2009.7.46/IMG2010-0082-0079-DM).



EMBLÈME DU NOUVEAU-BRUNSWICK (DREAMSTIME.COM/MAXIM GREBESHKOV/130380332).



INUKSHUK PRÈS D'ARVIAT, NUNAVUT (DREAMSTIME.COM/SOPHIA GRANCHINHO/119254135).



CHARTRE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/ FONDS ROBERT STACEY/DROIT D'AUTEUR DE LA COURONNE/ R11274-148/2 DE 2).



LOGO DES NATIONS UNIES (HTTPS://COMMONS.WIKIMEDIA.ORG/WIKI/FILE:UN\_EMBLEM\_BLUE.SVG).

1990

L'échec de l'*Accord du lac Meech*, qui aurait reconnu le Québec comme société distincte, mène à un deuxième essai infructueux visant à obtenir du Québec qu'il signe la Constitution de 1982 (*Accord de Charlottetown*, 1992) et au référendum de 1995 sur l'indépendance du Québec.

2002

Le Nouveau-Brunswick révisé sa *Loi sur les langues officielles* afin de l'actualiser et de créer un Commissariat aux langues officielles, permettant aux citoyens de recevoir des soins de santé dans les deux langues, et rendant obligatoire la révision de la loi tous les dix ans. Moncton devient la première ville bilingue du Canada.

2007

L'Ontario crée le poste de commissaire aux services en français afin d'améliorer les services francophones. Le poste est éliminé en 2018.

2008

Le premier ministre Stephen Harper formule des excuses pour le rôle que le gouvernement fédéral a joué dans l'établissement des pensionnats indiens; il reconnaît leurs répercussions à long terme sur les cultures et les langues autochtones.

2008

La législature du Nunavut adopte sa *Loi sur les langues officielles*, donnant un statut de langue officielle à l'anglais, au français et à l'inuktitut. La *Loi sur la protection de la langue inuite* garantit le droit à l'éducation en inuktitut et promet la revitalisation de la langue.

2016

Alban Michael, la dernière personne à parler couramment le nuchatlaht, s'éteint à Campbell River, en Colombie-Britannique. Forcé d'apprendre l'anglais dans un pensionnat indien, il avait maintenu sa capacité à parler le nuchatlaht afin de communiquer avec sa mère.

2016

La ministre des Affaires autochtones Carolyn Bennett annonce que le Canada adhère entièrement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, laquelle reconnaît le droit de maintenir et de soutenir les langues autochtones. En 2010, Stephen Harper avait exprimé l'appui du Canada envers la déclaration, mais en des termes qui avaient valu au Canada le statut « d'objecteur ».

2019

En février 2019, le gouvernement fédéral dépose un projet de loi en vue de l'adoption d'une loi sur les langues autochtones, laquelle a reçu la sanction royale lors de la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin 2019).

## TERMES ET DÉFINITIONS CLÉS :

### Moment charnière :

Un moment charnière marque un moment précis qui signale le début d'une nouvelle période; le moment important où des changements s'amorcent.

### Pertinence historique :

La pertinence historique est la mesure de ce qui rend une chose ou une personne importante dans un récit historique. Les gens et les événements du passé sont historiquement pertinents s'ils ont provoqué un changement qui a touché de nombreuses personnes au fil du temps, ou s'ils ont révélé un élément lié à des questions plus globales de l'histoire ou du présent. Cependant, la pertinence historique est subjective : ce qui est important pour un groupe peut ne pas l'être pour un autre.

### Critères de pertinence historique :

- **Proéminence :** La personne ou l'événement étaient-ils reconnus comme « importants » à l'époque? Pourquoi, ou pourquoi pas? Que signifiait alors le fait d'être « important »?
- **Conséquences :** Quel(s) effet(s) la personne ou l'événement ont-ils eu(s)?
- **Impact :** Quelles ont été l'ampleur et la durée de l'impact qu'a eu la personne ou l'événement?
- **Révélateur :** Que révèle la personne ou l'événement au sujet du contexte historique plus général ou des questions actuelles? Comment éclairent-ils notre compréhension d'une question ou d'une période historique? <sup>1</sup>

- La guerre de Sept Ans et le Traité de Paris (bataille des plaines d'Abraham)
- Proclamation royale de 1763
- Traité d'Utrecht
- Acte de Québec 1774
- Traité de Versailles (Paix de Paris) et la Révolution américaine
- Acte constitutionnel, 1791
- Déportation des Acadiens
- Révolution française et guerres napoléoniennes
- Révolution industrielle (immigration en provenance du Royaume-Uni)

- Rébellions de 1837-1838 (les Patriotes et la montée du nationalisme canadien-français)
- Rapport Durham et l'Acte d'Union
- Confédération (Acte d'Amérique du Nord britannique)
- Colonisation de l'Ouest
- Rébellion de la rivière Rouge
- Rébellion du Nord-Ouest
- Guerre d'Afrique du Sud (guerre des Boers)
- Question des écoles de l'Ontario
- Question des écoles du Manitoba
- Question des écoles du Nouveau-Brunswick

- Première Guerre mondiale (conscription)
- Wilfrid Laurier – premier premier ministre francophone
- Deuxième Guerre mondiale (conscription)
- Révolution tranquille
- Politique de multiculturalisme de 1971
- Lois bilingues du Nouveau-Brunswick
- Loi 22 et Loi 101
- Loi constitutionnelle de 1982
- Référendum québécois (1980)
- Référendum québécois (1995)

MAP OF THE CONFEDERATE PROVINCES OF BRITISH NORTH AMERICA  
Reproduced from the CANADIAN ALMANAC, 1867  
Published by W. C. BURNETT & Co., Edinburgh, Montreal & Quebec.

▼ CARTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, GRAVÉE POUR L'ALMANACH DU CANADA, 1867 (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/E007913930).

▼ AFFICHE FAISANT LA PROMOTION DU MANITOBA AUPRÈS DES IMMIGRANTS NÉERLANDAIS (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/E00000739).



▼ AFFICHE DE RECRUTEMENT POUR LES CANADIENS FRANÇAIS DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE, VERS 1914-1918 (AVEC LA PERMISSION DE RARE BOOKS & SPECIAL COLLECTIONS/BIBLIOTHÈQUE MCGILL/WP1.R40.F7).



▼ MACARON POLITIQUE DU RÉFÉRENDUM DE 1980 (AVEC LA PERMISSION DU MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE/981.10.142/IMG2015-0272-0037-DM).



## Section 1:

### POLITIQUES ET DROITS LINGUISTIQUES DANS L'HISTOIRE CANADIENNE

Dans cette section, nous allons examiner le cadre historique des droits et des politiques linguistiques au Canada dans le contexte de la Loi sur les langues officielles.

#### ACTIVITÉ 1 :

### RELATIONS HISTORIQUES EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

Les droits linguistiques sont au cœur de l'histoire canadienne et façonnent notre pays de manière importante et depuis longtemps. Notre histoire culturelle et linguistique est soudée à la lutte pour les droits des minorités, et plusieurs événements clés de l'histoire canadienne sont intrinsèquement liés à ce combat. Aujourd'hui, le Canada est officiellement bilingue, mais quel chemin avons-nous parcouru pour y arriver? Quels sont les événements, les idées et les développements qui ont contribué à façonner le Canada tel que nous le connaissons? Quels ont été les événements les plus importants dans l'évolution de notre politique linguistique actuelle? Dans cette activité, nous enquêterons sur les événements de l'histoire canadienne et nous évaluerons leur importance relative aux droits linguistiques des anglophones et des francophones.

1. Chaque élève effectuera une enquête sur un événement tiré de la chronologie, située sur les pages 3 à 5, ou de la liste ci-dessous.
2. Afin d'avoir une compréhension de base du sujet, lisez l'article **Politiques linguistiques** ainsi que l'article sur l'événement que vous avez choisi dans *L'Encyclopédie canadienne*. Assurez-vous de prendre des notes sur le contexte historique global de l'événement, et sur la façon dont il s'inscrit dans l'éventail plus large de l'histoire canadienne. Cela pourrait vous aider à comprendre pourquoi un événement a influencé les droits et les politiques linguistiques.
3. En vous basant sur votre recherche, complétez la feuille de travail **Pertinence historique : tableau des droits linguistiques** disponible sur le **Portail de l'éducation**. Utilisez les **Critères de pertinence historique** (à gauche) afin d'évaluer la pertinence de l'événement relativement aux droits linguistiques des anglophones et des francophones.
4. Si vous comptez faire l'activité 2, sautez cette étape. Sinon, présentez votre événement à la classe en une ou deux minutes; assurez-vous d'expliquer le contexte, ce qui s'est passé et pourquoi cet événement est historiquement pertinent pour les droits ou les politiques linguistiques.

**Modification :** Choisissez un événement précis dans la ligne du temps et préparez une version simplifiée de ce texte (p. ex., format réduit, extraits, parties surlignées) pour les apprenants de la langue. Fournissez un tableau des 5 questions de base partiellement complété, et fournissez aux élèves des façons alternatives de partager leurs connaissances.

## ACTIVITÉ 2 : PROGRÈS ET DÉCLIN

Dans cette activité, vous continuerez d'utiliser l'événement sur lequel vous avez travaillé lors de l'activité 1. Vous devrez construire une ligne du temps qui traite des progrès et des déclin, et explorer le changement et la continuité dans les droits linguistiques français-anglais.

1. Avec la classe, utilisez les événements à propos desquels vous avez effectué de la recherche durant l'activité 1 pour construire une chronologie humaine.
2. Individuellement, écrivez les détails de votre événement sur une carte aide-mémoire (assurez-vous d'inscrire la date!), et mettez-vous en ligne avec vos camarades de classe pour former une ligne du temps chronologique.
3. Dans l'ordre, vous allez expliquer votre événement à vos camarades de classe en vous assurant de suggérer des causes, d'expliquer le contexte historique, ce qui s'est passé, et pourquoi l'événement est historiquement pertinent pour les droits ou les politiques linguistiques.
4. Lorsque tous ont fait leur présentation, travaillez ensemble afin de déterminer si chaque événement représente un progrès ou un déclin dans la poursuite de l'égalité linguistique au Canada en donnant à chaque événement une note positive ou négative. Donnez des notes allant de -3 jusqu'à +3, selon l'impact positif pour l'égalité (progrès, +) ou négatif (déclin, -).
5. Ensuite, créez une ligne du temps visuelle du progrès et du déclin, en collant vos cartes aide-mémoire le long d'un tableau ou d'un mur. Les événements ayant les meilleures notes de progrès seront placés au-dessus de l'axe du temps, et ceux indiquant un déclin seront placés dessous. Lorsque vous aurez terminé, votre ligne du temps ressemblera à un graphique, avec des hauts et des bas qui représentent les moments de progrès et les moments de déclin.

#### ACTIVITÉ D'APPROFONDISSEMENT : PÉRIODISATION

La périodisation est le processus de division du passé en périodes distinctes. Votre ligne du temps visuelle montrera des tendances et des changements au fil du temps. À partir de votre analyse de changement et de la continuité de l'étape 6, repérez les moments charnières qui marquent le début d'une nouvelle période et découpez les événements de votre chronologie en ères. L'histoire des politiques linguistiques peut-elle facilement être découpée en périodes historiques? Les tendances se poursuivent-elles sur de longues périodes, ou le changement est-il la plus grande constante?

## LE SAVIEZ-VOUS? MITCHIF

Les Métis sont les descendants d'Européens et d'Autochtones et sont l'un des peuples autochtones juridiquement reconnus au Canada. La formation d'une identité métisse distincte, incluant les langues et les dialectes métis, et le combat subséquent que les Métis ont mené afin de préserver leur identité, leurs droits et leurs terres ont contribué à façonner l'histoire de l'Ouest du Canada. Les peuples métis parlent plusieurs langues et dialectes, notamment le français, l'anglais, le cri, le bungee, le brayet, l'ojibwé et le mitchif. Le bungee, le brayet et le mitchif présentent des éléments des langues autochtones et européennes. Le mitchif est une langue en voie de disparition, mais des efforts de revitalisation sont en cours. Apprenez-en plus sur le mitchif en lisant les articles suivants. La langue est-elle protégée aujourd'hui? Quel est son état actuel?

[encyclopediecanadienne.ca/fr/article/michif](https://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/michif)

[ameriquefrancaise.org/fr/article-394/Héritage\\_linguistique\\_des\\_Métis\\_de\\_l'Ouest\\_Canadien.html#.XU9nSi17S8U](https://ameriquefrancaise.org/fr/article-394/Héritage_linguistique_des_Métis_de_l'Ouest_Canadien.html#.XU9nSi17S8U)

[collectionscanada.gc.ca/histoires/020020-2000-f.html](https://collectionscanada.gc.ca/histoires/020020-2000-f.html)

▼ DRAPEAU MÉTIS (DREAMSTIME.COM/MANON RINGUETTE/95119749).

PAGE COUVERTURE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE L'OUEST CANADIEN, LE PREMIER JOURNAL DE LANGUE FRANÇAISE EN ALBERTA, 14 FÉVRIER 1889 (AVEC LA PERMISSION DE LA UNIVERSITY OF MANITOBA LIBRARIES DIGITAL COLLECTIONS/HD.L HANDLE.NET/10719/2745333).



6. Une fois que vous avez une représentation visuelle de votre chronologie, cherchez les similarités et les continuités à travers le temps, ainsi que les événements qui ont entraîné de grands changements (moments charnières).

- Ensemble, identifiez les motifs et les tendances clés le long de la ligne du temps, ainsi que les moments qui ont marqué un changement important.
  - Parmi les événements et les développements présentés, lesquels pourraient être considérés comme des moments charnières en matière d'égalité ou d'inégalité linguistique dans l'histoire du Canada?
  - Déterminez les trois continuités les plus importantes et les trois changements les plus importants au fil du temps en matière de politique linguistique au Canada.
  - Nommez les trois développements les plus importants pour les minorités linguistiques. S'agit-il d'événements indiquant un progrès ou un déclin? Qu'est-ce que cela dit au sujet de l'histoire des politiques linguistiques du Canada?
  - Quels événements ont apporté les changements les plus importants à la politique linguistique?
7. Discutez avec votre classe afin d'analyser l'importance des événements, et la façon dont ceux-ci ont influencé les droits linguistiques au Canada. La classe s'entend-elle sur les événements qui ont marqué un progrès et ceux qui ont marqué un déclin?

**Modification :** Préparez une carte aide-mémoire partiellement complétée. Demandez aux élèves de faire un rapport sur une ou deux idées principales en lien avec leur événement. Aidez les élèves à comprendre l'échelle de classement et à interpréter la chronologie humaine finale.

▼ CONSEILLERS DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA NATION MÉTISSE (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/PA-012854).



▼ CHARLES HUOT, ÉTUDE POUR « LE DÉBAT SUR LES LANGUES », ENTRE 1910 ET 1913. HUILE SUR TOILE (AVEC LA PERMISSION DE LA COLLECTION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC/1957.23/PHOTOGRAPHE MNBAG/JEAN-GUY KÉROUAC).



▼ DÉPART DE QUÉBEC DU PREMIER CONTINGENT CANADIEN S'EMBARQUANT POUR LA GUERRE DES BOERS EN AFRIQUE DU SUD (AVEC LA PERMISSION DU MUSÉE MCCORD/M677).



<sup>1</sup> Adapté de "Considering Significance," TC2, [https://tc2.ca/pdf/IT3\\_pdfs/EHT\\_TheGreatestHits.pdf](https://tc2.ca/pdf/IT3_pdfs/EHT_TheGreatestHits.pdf)

## ACTIVITÉ 3 : LUMIÈRE SUR LA « QUESTION DES ÉCOLES »

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et la création subséquente de nouvelles provinces et territoires ont formé le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'équilibre linguistique établi lors de la Confédération s'est rapidement rompu, mettant les francophones hors Québec (et d'autres minorités linguistiques) dans une situation précaire. Ces communautés faisaient face à de la discrimination, et la survie de leur langue était menacée. Les coupes effectuées au secteur éducatif en français étaient l'arme de choix : le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario ont tous souffert d'une restriction, même de l'interdiction totale, de l'éducation en français dans leurs systèmes scolaires respectifs. Ces lois controversées qui interdisaient l'enseignement en français dans les écoles ont duré plusieurs décennies et ont eu des effets désastreux sur les communautés francophones.

Le Règlement 17, adopté par l'Ontario en 1912, restreignait de façon sévère l'utilisation du français comme langue d'enseignement et de communication dans les écoles. En 1916, les Franco-Ontariens à Ottawa en ont eu assez et ont décidé de résister. Apprenez-en plus au sujet de la Bataille des épingles à chapeaux en regardant la vidéo, disponible sur [youtube.com/playlist?list=PLiE7YBxN9zml\\_UprqyDjEpWr9bCMK\\_12B](https://www.youtube.com/playlist?list=PLiE7YBxN9zml_UprqyDjEpWr9bCMK_12B).

En 1871, le Nouveau-Brunswick restreignait l'accès aux écoles séparées destinées aux Acadiens. En 1890, le Manitoba abolissait le financement des écoles catholiques ainsi que le bilinguisme législatif et judiciaire négocié par Louis Riel. La loi qui a mené à la création de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905 limitait le financement public pour les écoles séparées. Le Règlement 17 de l'Ontario restreignait de façon sévère l'utilisation du français comme langue d'enseignement. Les communautés francophones assiégées étaient attaquées par une société canadienne-anglaise active et déterminée à créer un État homogène, mais les francophones étaient déterminés à ne pas se rendre.

**Modification :** Jumelez des apprenants de la langue et des lecteurs plus expérimentés et reformulez les questions de la discussion avec des mots plus simples. Fournissez des débuts de phrases qui correspondent aux mots clés de l'article. Offrez aux élèves l'option de communiquer leurs résultats oralement, à l'aide d'un appareil de diaporama, ou visuellement.

## Section 2 :

### VERS LE BILINGUISME — LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME ET LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Dans cette section, nous examinerons la Loi sur les langues officielles, comment nous sommes arrivés à cette loi, et pourquoi nous l'avons adoptée à ce moment précis.

## ACTIVITÉ 4 : ANALYSER LES RELATIONS LINGUISTIQUES GRÂCE AUX CARICATURES

Àu début du 20<sup>e</sup> siècle, après des siècles de tension entre les Canadiens anglais et les Canadiens français, l'opinion publique était divisée quant au statut de la langue française au Canada. Les intérêts des différents groupes étaient souvent vus comme étant en compétition, et le bilinguisme national demeurait un sujet controversé. L'agitation augmentait au sein des communautés francophones qui militaient pour la protection de leur langue et davantage de possibilités d'emploi dans les institutions fédérales.

Les tensions linguistiques entretenues dans les décennies qui ont précédé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (la Commission Laurendeau-Dunton) ont inspiré de nombreuses caricatures politiques qui se moquaient souvent des divisions culturelles et linguistiques. Ces caricatures illustrent bien les points de vue des Canadiens anglais et des Canadiens français dans leur contexte respectif à l'époque. Elles réussissent particulièrement bien à dépendre les tensions qui ont mené à la Commission Laurendeau-Dunton.

1. En groupes de deux, analysez une caricature anglophone et une caricature francophone. Trouvez les caricatures avec le **Tableau d'analyse de caricature**, disponible sur le **Portail de l'éducation**, afin de les explorer en profondeur et d'évaluer les perceptions relatives aux minorités linguistiques à l'époque.

"GARDIENNES DE GUIGUES," ►  
INCLUANT LES SOEURS DESLOGES,  
1916 (AVEC LA PERMISSION DE  
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA/CRCCF/FONDS  
ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE  
DE L'ONTARIO/C002 PH2-954).



1. Divisez la classe en trois groupes. Assignez à chaque groupe l'une des trois « questions des écoles ». Lisez l'article de *L'Encyclopédie canadienne* sur la question qui vous a été attribuée :
  - Question des écoles du Nouveau-Brunswick : [encyclopediecanadienne.ca/fr/article/ecoles-du-nouveau-brunswick-question-des](https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/ecoles-du-nouveau-brunswick-question-des)
  - Question des écoles du Manitoba : [encyclopediecanadienne.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des](https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/ecoles-du-manitoba-question-des)
  - Question des écoles de l'Ontario : [encyclopediecanadienne.ca/fr/article/la-question-des-ecoles-de-lontario](https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/la-question-des-ecoles-de-lontario)
2. Ensemble, complétez le **Tableau des 5 questions de base sur les Questions des écoles**, disponible sur le **Portail de l'éducation**, en vous concentrant sur la question que vous avez étudiée.
3. Dans votre groupe, discutez des questions suivantes :
  - Que signifiaient ces mesures pour les communautés francophones qu'elles visaient? Quelle était leur importance pour les droits linguistiques au Canada?
  - Que s'est-il passé? Qu'est-ce qui a mené à la crise et quel en a été le résultat?
  - Pourquoi était-ce important pour les deux camps de se battre pour l'élimination ou la survie de l'enseignement dans la langue minoritaire?
  - Pourquoi croyez-vous que l'accès à l'enseignement dans sa propre langue est essentiel pour la survie de cette langue?
  - Qu'a révélé la crise sur les attitudes et les valeurs relatives à la langue au Canada à l'époque?
4. Ensemble, rédigez un reportage au sujet de la crise. Choisissez un présentateur ou une présentatrice et enregistrez le reportage que vous présenterez ensuite à la classe.

GEORGE SHIELDS, ►  
THE EVENING  
TELEGRAM,  
TORONTO, 26 AVRIL  
1934 (AVEC LA  
PERMISSION DE LA  
BEGBIE CONTEST  
SOCIETY).



2. Il est important de remettre les caricatures politiques dans leur contexte d'origine afin de pouvoir mieux les interpréter. Avant de les analyser, faites de la recherche : quand ont-elles été créées? Où étaient-elles créées? Que se passait-il à l'époque où ces caricatures ont été produites? À votre avis, pourquoi étaient-elles produites?

**Discussion de classe :** Ces caricatures ne présentent que la perspective d'une seule personne sur un sujet, mais dans certains cas, elles peuvent représenter une opinion plus largement partagée. Peut-on supposer que ces caricatures illustrent bien la façon dont les différents groupes se percevaient les uns les autres?

CONTINUÉ →

## ACTIVITÉ 4 : CONTINUÉ

**Modification :** Enseignez les éléments des caricatures politiques avant de faire cette activité (p. ex., sous-titres, étiquettes, symboles, stéréotypes, caricatures, etc.). Choisissez une caricature qui est plus facile à interpréter afin de pratiquer les compétences requises pour cette activité.

**Activité d'approfondissement :** En tant que sources primaires, les caricatures sont des preuves de croyances ou de points de vue du passé. Discutez en classe de la valeur des caricatures politiques comme sources primaires. Que révèlent les caricatures politiques sur les événements et les gens d'une période passée? En quoi les caricatures politiques nous aident-elles à comprendre comment certains points de vue sont représentés? En quoi ces caricatures nous aident-elles à comprendre le climat politique qui prévalait au Canada à l'époque?

## ACTIVITÉ 5 :

### LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME : CAUSES

Dans la foulée de la Révolution tranquille et du mécontentement exprimé par les communautés francophones partout au pays, on a mis sur pied la Commission Laurendeau-Dunton afin de s'attaquer à l'écart qui existait sur les plans de la culture, de l'éducation et de l'économie entre les communautés canadiennes anglaises et françaises. Deux commissaires ont été nommés : André Laurendeau et Davidson Dunton. Comme l'a énoncé la Commission, leur travail était le résultat de « la plus importante crise de l'histoire canadienne ».

**Modification :** Faites lire l'article d'avance aux élèves d'éducation spécialisée et aux apprenants d'une nouvelle langue à l'aide d'un outil numérique de lecture et de décodage.

1. En classe, lisez l'article **Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme** dans *L'Encyclopédie canadienne*. Vous pouvez aussi consulter la recherche effectuée dans la section 1. À partir de l'information tirée de l'article, faites une liste des facteurs qui ont mené à la création de la Commission.
2. Divisez la classe en trois groupes et demandez à chacun d'effectuer de la recherche sur l'une des causes immédiates de la création de la Commission Laurendeau-Dunton.
3. Avec votre groupe, évaluez la pertinence historique de la cause sur laquelle vous effectuez de la recherche. Quelle était l'importance de cette cause? Était-ce une cause qui s'était développée à court ou à long terme?
4. Formez de nouveaux groupes de trois, où chaque membre provient d'un groupe différent. À tour de rôle, présentez votre cause à vos coéquipiers, puis comparez-les. En quoi sont-elles reliées? Quelle était la cause la plus significative? Quelles étaient les causes immédiates, et les causes à long terme? Quelle était l'influence des causes les unes sur les autres?



► RASSEMBLEMENT POUR L'INDÉPENDANCE NATIONALE. ANTOINE DESILETS, 19 AVRIL 1963 (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC/FONDS ANTOINE DESILETS/P697,S1,S51,S5516,D80\_086).

► QUÉBEC "FRANÇAIS." JULES ROCHON, 1967 (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC/FONDS JULES ROCHON/P743,P49).

## ACTIVITÉ 6 :

### LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME : ACTIVITÉ VIDÉO

Il est important d'examiner les perspectives sur la Commission afin de bien connaître le contexte entourant les relations linguistiques au Canada à l'époque. La Commission a été créée en réponse à des problèmes de longue date dans les relations que les Canadiens entretenaient avec la langue. Les commissaires avaient pour tâche d'évaluer les raisons pour lesquelles les Canadiens français étaient dans une position défavorable. À cette fin, ils ont évalué l'état du bilinguisme au sein du gouvernement fédéral, ils ont examiné le rôle des institutions dans la promotion des relations entre les Canadiens anglais et les Canadiens français et ils ont évalué les opportunités qu'avaient les Canadiens pour devenir bilingues.

1. Regardez la vidéo sur la Commission Laurendeau-Dunton, disponible sur YouTube à [youtube.com/playlist?list=PLiE7YBxN9zml\\_UprqyDjEpWr9bCMK\\_12B](https://www.youtube.com/playlist?list=PLiE7YBxN9zml_UprqyDjEpWr9bCMK_12B), et prenez des notes sur les différents points de vue que vous y observez.
2. Commencez par *L'Encyclopédie canadienne*, puis poursuivez votre recherche en ligne afin d'amasser des données probantes pour corroborer ou réfuter les points de vue présentés dans la vidéo.
  - Que pensaient les gens au sujet de la Commission? Ces points de vue étaient-ils unanimes au sein de chaque front linguistique? Ces points de vue ont-ils changé au cours de la Commission?
3. Individuellement ou en petits groupes, créez une publicité pour ou contre la Commission Laurendeau-Dunton en adoptant l'un des points de vue exprimés. Votre publicité pourrait prendre la forme d'une annonce radio, d'une publicité dans un journal ou un magazine, d'une annonce à la télévision, etc. Soyez créatif et transmettez votre message par des mots et des éléments visuels.
4. Choisissez le point de vue que vous souhaitez représenter dans votre publicité, ainsi que le public ciblé (p. ex., minorités francophones en Ontario). Assurez-vous que votre publicité représente fidèlement ce point de vue et essayez de bien rendre compte des valeurs et des croyances qui influencent cette perspective. Pourquoi ces personnes auraient-elles pensé ainsi? Dans votre publicité, dites pourquoi vous pensez que la Commission est importante (ou non) et pourquoi elle est pertinente (ou non) dans le contexte canadien de l'époque.

**Modification :** Fournissez une liste d'éléments auxquels prêter attention avant de regarder la vidéo, ainsi qu'une liste de critères pour évaluer le succès de l'activité finale portant sur la publicité.

► CONFÉRENCE DE PRESSE POUR LA COMMISSION ROYALE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME, NOVEMBRE 1969 (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/FONDS DUNCAN CAMERON/E011303261).



## ACTIVITÉ 7 :

### LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES : PERSPECTIVES

La Commission Laurendeau-Dunton a constaté que les Canadiens français subissaient d'énormes inégalités sur les plans social, économique et éducatif. Cela a amené des changements de fond aux politiques linguistiques, aux niveaux fédéral et provinciaux, et des changements à l'éducation en français partout au pays, en plus de mener à la création d'un ministère du Multiculturalisme et à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. L'adoption de la *Loi* en 1969 imposait aux institutions fédérales d'offrir désormais des services en anglais et en français. La *Loi* créait aussi le Commissariat des langues officielles afin de veiller à son application et d'enquêter sur les plaintes des citoyens relatives à la parité linguistique. Si le but de la loi était d'instaurer une norme nationale de bilinguisme, ses répercussions ont été différentes pour les différentes communautés et son accueil a aussi beaucoup varié au pays. Les communautés minoritaires anglaises et françaises ont obtenu de nouveaux outils et de nouvelles ressources afin de préserver leur langue et leur culture et d'accéder à de nouvelles opportunités. Cependant, les communautés qui parlaient des langues autres que le français ou l'anglais ont été exclues. De nombreuses communautés autochtones et européennes à travers le pays (particulièrement la population ukrainienne des Prairies) ont eu le sentiment qu'elles méritaient elles aussi une reconnaissance linguistique.

- Commencez votre recherche en lisant la feuille de travail **Héritage de la Loi sur les langues officielles**, disponible sur le **Portail de l'éducation**, et la section « Changements découlant de la Commission » de l'article **Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme de L'Encyclopédie canadienne**.
- Ensuite, examinez les infographies et les données de la feuille de travail **Perspectives de la Loi sur les langues officielles**, disponible sur le **Portail de l'éducation**. Vous pourriez aussi vouloir lire le texte de la *Loi sur les langues officielles*, disponible à l'adresse [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html).
- Examinez les différentes perspectives au sujet de la *Loi sur les langues officielles*. Que disent les données sur les perceptions de la *Loi*? L'opinion est-elle la même partout au pays, ou varie-t-elle en fonction des communautés? Comment les gens ont-ils réagi à la *Loi*? Pourquoi pourraient-ils avoir réagi ainsi?
- Formez de petits groupes et discutez des raisons pour lesquelles il est important d'examiner différents points de vue afin de nous aider à comprendre les réactions au sujet de la *Loi sur les langues officielles*. Répondez aux questions suivantes et prenez des notes que vous pourrez utiliser à l'étape 5.
  - Comment croyez-vous que différentes communautés aient pu réagir à la *Loi*? Réfléchissez aux différents types de communautés des langues officielles, ainsi qu'aux communautés linguistiques minoritaires qui ne parlaient pas l'anglais ou le français. Comment la *Loi* a-t-elle influencé la vie quotidienne de ces communautés?
  - Pourquoi les gens pouvaient-ils avoir des points de vue aussi différents? Quelles conséquences auraient pu mener à un point de vue négatif (p. ex., une personne aurait perdu son emploi dans la fonction publique parce qu'elle ne parlait pas le français)? Quels résultats auraient pu mener à un point de vue positif (p. ex., il est plus facile d'étudier en français au Nouveau-Brunswick)?
- Individuellement, écrivez une lettre au rédacteur d'un journal pour défendre ou critiquer la *Loi sur les langues officielles* du point de vue d'une personne provenant d'une communauté en particulier (p. ex., du point de vue d'un groupe linguistique minoritaire au Québec, d'une communauté autochtone, etc.). Soyez précis dans vos arguments. Utilisez la feuille de travail **Écrire une lettre efficace à un rédacteur**, disponible sur le **Portail de l'éducation**, pour rédiger votre lettre.

**Modification :** Fournissez un exemplaire modifié ou réduit de la lecture requise.

## ACTIVITÉ 8 :

### LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON A-T-ELLE ACCOMPLI SON MANDAT?

La Commission Laurendeau-Dunton avait à l'origine pour mandat d'analyser trois principaux piliers de la politique linguistique du Canada et de « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme et [de] recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité. »<sup>1</sup> Un demi-siècle plus tard, nous pouvons évaluer si la Commission a su donner lieu à des changements importants dans ces domaines et si la *Loi sur les langues officielles* a permis d'atteindre les buts fixés par la Commission.

#### PARTIE A :

- Avec la classe, lisez l'étude « L'évolution du bilinguisme français-anglais au Canada de 1961 à 2011 », disponible ici : [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2013001/article/11795-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2013001/article/11795-fra.htm)
- Ensemble, regardez les statistiques sur le bilinguisme au Canada dans chaque province et territoire en 2016 :
  - Canada : [www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/canada](http://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/canada)
  - Par province et territoire : [www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/province-territoire](http://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/province-territoire)
- Que nous disent ces statistiques sur l'état du bilinguisme au Canada? Le taux est-il plus élevé ou plus bas que vous ne le pensiez? Qu'est-ce qui a changé depuis 1961? Quelles sont les choses qui continuent à changer?

CONTINUÉ →

MANIFESTATION POUR LA LANGUE À OTTAWA (AVEC LA PERMISSION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA/FONDS TED GRANT/E010934556).

### LES LANGUES AUTOCHTONES ET LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Approximativement 70 langues autochtones sont parlées aujourd'hui au Canada. Elles sont regroupées en 12 familles. Ces langues possèdent une histoire beaucoup plus longue en ce pays que le français ou l'anglais. Les langues autochtones ont été durement réprimées par les colons dans le passé, ce qui a provoqué un déclin dramatique des personnes parlant ces langues et de leur transmission d'une génération à l'autre. Beaucoup de connaissances ont été perdues avec leur effacement. Cependant, les peuples autochtones partout au pays s'efforcent de revitaliser et de faire connaître ces langues aujourd'hui.

Lors de son élaboration vers la fin des années 1960, la *Loi sur les langues officielles* ne tenait pas compte de ces langues ni de leur histoire. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommandait-elle l'inclusion des langues autochtones dans la *Loi sur les langues officielles*? Que comportait la *Loi* concernant les langues autochtones? Un commissaire autochtone a-t-il été nommé à la Commission royale?



PANNEAU D'ARRÊT BILINGUE SUR LA COLLINE DE PARLEMENT (DREAMSTIME.COM/VLADIMIR BONDARENCO/151788179).



#### PARTIE B :

- Divisez la classe en petits groupes. Assignez à chaque groupe l'un des trois domaines ciblés par la Commission Laurendeau-Dunton :
  - L'étendue du bilinguisme au sein du gouvernement fédéral
  - Le rôle des organismes publics et privés dans la promotion de meilleures relations culturelles
  - Les possibilités offertes aux Canadiens pour devenir bilingues
- Avec votre groupe, et en utilisant la feuille de travail **La Commission Laurendeau-Dunton**, disponible sur le **Portail de l'éducation**, établissez des critères afin de déterminer si les buts ont été atteints. Par exemple, a-t-on créé plus d'emplois destinés aux fonctionnaires francophones au sein du gouvernement fédéral? Les Canadiens anglais ont-ils eu plus de chances d'apprendre le français?
- Une fois vos critères établis, lisez la feuille de travail **Héritage de la Loi sur les langues officielles**, disponible sur le **Portail de l'éducation**. Poursuivez votre recherche en ligne; voyez quels changements ont eu lieu, comment ils se sont produits, ou encore si tout est demeuré inchangé. Vous pouvez examiner à la fois les niveaux provinciaux et fédéral.

## ACTIVITÉ 9 :

### LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES : PERTINENCE AUJOURD'HUI

Dans les 50 années qui se sont écoulées depuis la promulgation de la *Loi sur les langues officielles*, le Canada s'est développé et a évolué. Les discussions sur la pertinence de la *Loi* sont à l'avant-plan : le Canada est différent de ce qu'il était il y a à peine quelques décennies. Des questions comme la réconciliation et le multiculturalisme, qui n'étaient pas abordées dans la *Loi*, sont maintenant prépondérantes dans les discours nationaux. La *Loi* reflète-t-elle toujours le paysage linguistique du Canada?

#### Option 1 : Discuter de la Loi sur les langues officielles

Disposez la classe en « U » afin d'avoir une discussion au sujet de la *Loi sur les langues officielles* : est-elle pertinente dans sa forme actuelle? La *Loi* devrait-elle être maintenue telle quelle ou devrait-on la modifier?

- Individuellement, effectuez de la recherche en commençant par *L'Encyclopédie canadienne*, et poursuivez votre recherche sur les langues, les politiques linguistiques et la démographie au Canada, en ligne, à la bibliothèque ou ailleurs. Rassemblez vos résultats, prenez des notes et n'oubliez pas de noter vos sources! Réfléchissez aux questions suivantes :
  - Comment les questions de l'heure et les perceptions face au bilinguisme, au multiculturalisme, à l'identité canadienne et aux droits relatifs aux diverses langues façonneront-elles la *Loi sur les langues officielles*? Et qu'en est-il des droits linguistiques des Autochtones?
  - Apporteriez-vous votre soutien ou non à la modification de la *Loi*? Si vous soutenez laisser la *Loi* telle quelle, vous devez disposer de données probantes afin d'en défendre la pertinence; si vous êtes en faveur de sa modification, il vous faut des données probantes démontrant qu'elle n'est plus pertinente.
- Une fois votre recherche terminée, prenez position sur le sujet.
- Dans votre classe, disposez les pupitres en forme de « U » (ou faites de la place pour vous asseoir par terre). Une des extrémités du U sera d'avis qu'il faut modifier la *Loi*, tandis que l'autre extrémité affirmera qu'il faut garder la *Loi* telle quelle.
- Choisissez votre siège en fonction de votre opinion sur le sujet : si vous croyez fortement en un point de vue, asseyez-vous à une extrémité du U. Si votre opinion est mitigée, asseyez-vous dans la partie arrondie du U.
- Les élèves de chaque extrémité du U énonceront leur position, en expliquant pourquoi ils ont choisi de soutenir ou de modifier la *Loi sur les langues officielles*.
- Alternez d'un côté à l'autre, afin que chaque personne puisse affirmer sa position. Cependant, vous pouvez choisir de vous déplacer le long du U à mesure que vos camarades énoncent des arguments qui vous font changer d'opinion sur le sujet.

**Conseil aux enseignants :** Si une position attire beaucoup plus de soutien que l'autre, placez-vous du côté extrême de la position la moins populaire afin de faire avancer la discussion.

**Modification :** Pratiquez le concept de la discussion en U avec un sujet bien connu des élèves avant de passer au débat sur la *Loi*.

- Après avoir rassemblé vos données et analysé la réussite dans le domaine qui vous a été attribué, formez de nouveaux groupes de trois, où chaque membre provient d'un groupe différent du groupe d'origine. Ensemble, discutez des constatations émanant de vos recherches respectives.
- Après avoir discuté de vos conclusions, rédigez un bref rapport de groupe qui souligne, selon vous, les plus grandes réussites de la Commission et les domaines que l'on pourrait améliorer.

**Modification :** Fournissez une liste réduite ou partiellement complétée de critères, en utilisant des extraits de la feuille de travail **Héritage de la Loi sur les langues officielles**, disponible sur le **Portail de l'éducation**. Jumelez un nouvel apprenant de la langue et un orateur plus avancé afin de les aider à l'étape 4 de la partie B.

PANNEAU DE SIGNALISATION EN ANGLAIS ET EN CHINOIS DANS LE QUARTIER CHINOIS DE TORONTO (DREAMSTIME.COM/JEROME DE TORONTO/113402039).



#### Option 2 : Formuler une nouvelle politique linguistique

Qu'il s'agisse de vagues d'immigration ou de la revitalisation des langues autochtones, le Canada accueille un nombre croissant de groupes linguistiques. Le débat entre l'anglais et le français n'est pas clos : des problèmes posés à l'échelle provinciale ont récemment révélé que les deux langues ne sont toujours pas à égalité dans plusieurs endroits. De quelle façon devrions-nous reconnaître ces multiples traditions? À quoi devraient ressembler les droits linguistiques au Canada à l'avenir?

- En groupes, effectuez de la recherche en commençant par *L'Encyclopédie canadienne* (commencez par l'article et la chronologie **Politiques linguistiques**) et poursuivez votre recherche sur les langues, les politiques linguistiques et la démographie au Canada, en ligne, à la bibliothèque ou ailleurs. Vous pourriez vouloir lire le texte de la *Loi sur les langues officielles*, disponible à l'adresse [laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/](http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/). Rassemblez vos résultats de recherche et prenez des notes. Assurez-vous de noter vos sources! Réfléchissez aux questions suivantes :
  - Comment les questions actuelles et les perceptions face au bilinguisme, au multiculturalisme, à l'identité canadienne, aux populations autochtones, aux immigrants et aux droits relatifs aux diverses langues pourraient-elles façonner une nouvelle loi sur les langues officielles? Qu'en est-il des droits linguistiques des Autochtones?
  - Que vous disent les questions récentes (p. ex., la *Loi 101* au Québec ou l'abolition récente du financement d'une université francophone en Ontario) sur la nature des droits linguistiques des minorités?
- En groupes, à partir de votre recherche, formulez cinq modifications importantes à faire à la *Loi sur les langues officielles*.
- Individuellement, rédigez un texte justifiant vos modifications à la politique linguistique et expliquez en quoi elles amélioreraient la *Loi sur les langues officielles*.

**Modification :** Fournissez une liste de questions brève et simple. Incluez des amorces de phrases qui correspondent aux idées principales et au vocabulaire des textes à lire.

<sup>1</sup> [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/bcp-pco/Z1-1963-1-5-1-1-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/bcp-pco/Z1-1963-1-5-1-1-fra.pdf)

## ÉTENDRE LES POLITIQUES CULTURELLES ET LINGUISTIQUES

En 1971, le gouvernement fédéral a officialisé le multiculturalisme en adoptant une politique visant à protéger et à promouvoir la diversité, à reconnaître les droits des peuples autochtones et à soutenir l'usage des deux langues officielles du Canada.

En février 2019, le gouvernement fédéral a déposé une nouvelle *Loi sur les langues autochtones*; cette dernière a reçu la sanction royale lors de la Journée nationale des peuples autochtones (21 juin 2019). Apprenez-en plus à ce sujet en lisant l'article suivant : [canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/celebrons-langues-autochtones/loi.html](http://canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/celebrons-langues-autochtones/loi.html).



▲ PANNEAU D'ARRÊT EN ABÉNAQUIS, EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS À ODANAK, QUÉBEC (DREAMSTIME.COM / MICHEL BUSSIERES / 134260581).

### ACTIVITÉ 10 :

## LES LANGUES OFFICIELLES DANS LA CONSCIENCE POPULAIRE

**B**ien que nous soyons officiellement une nation bilingue, tous les Canadiens ne parlent pas les deux langues officielles. Notre population ne reflète pas la dualité de la *Loi sur les langues officielles* : nombreux sont les Canadiens unilingues, et bon nombre parlent des langues diverses de partout dans le monde. Quelle histoire raconteriez-vous au sujet du bilinguisme canadien?

1. Dans les activités précédentes, vous avez réfléchi au passé, au présent et à l'avenir des politiques linguistiques de notre pays. Quels récits peuvent et devraient être racontés relativement à l'histoire des droits linguistiques des anglophones et des francophones au Canada?
2. Individuellement ou en groupes de deux, décidez des cinq événements que vous croyez être les plus importants de l'histoire du Canada en matière de droits linguistiques anglais-français. Vous pouvez choisir ces événements à partir de votre travail de l'activité 2.

3. Quels récits devraient être racontés relativement à l'histoire des politiques linguistiques au Canada? À partir des cinq événements que vous avez choisis, composez un photoreportage qui rend bien compte de l'histoire de ces événements. Votre photoreportage devrait comporter des photos (ou dessins) et des légendes expliquant les photos, leur pertinence et le contexte qui les relie les unes aux autres.

**Modification :** Permettez aux élèves de créer une bande dessinée, une affiche ou un diaporama afin de démontrer ce qu'ils ont appris. Fournissez un organisateur graphique (p. ex., graphique en arête de poisson) afin de les aider à structurer leurs idées.



▲ TIMBRE DE L'ACADIE, 1981 (DREAMSTIME.COM/SERGEI NEZHINSKII/113965021).



▲ LA PLAQUE COMMÉMORATIVE DU RÈGLEMENT 17 ET L'ÉCOLE GUIGUES, OTTAWA (AVEC LA PERMISSION DE ONTARIOPLAQUES.COM).

### ACTIVITÉ 11 :

## COMMÉMORER LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

**C**omment devrions-nous nous souvenir de l'histoire complexe des relations linguistiques au Canada et la partager? Alors que nous soulignons les 50 ans de la *Loi sur les langues officielles*, il nous faut réfléchir à la façon de la commémorer et aux raisons pour lesquelles nous le faisons. Devrions-nous célébrer la *Loi sur les langues officielles*? Comment devrions-nous nous souvenir de la Loi dans le contexte historique?

En groupes de quatre, effectuez de la recherche et planifiez une exposition muséale virtuelle sur l'histoire et l'héritage de la *Loi sur les langues officielles*. Gardez en tête que vous n'allez pas réellement créer l'exposition, alors vous pouvez voir grand!

1. Faites d'abord un remue-méninges avec votre groupe. Qu'est-ce qui fait qu'une exposition est efficace? Quelle est la meilleure façon de transmettre l'information dans une exposition muséale? Comment peut-elle nous toucher, nous faire réfléchir ou faire en sorte que l'on s'en souvienne? Que souhaitez-vous que les visiteurs aient compris à la fin de leur visite? Y aura-t-il un message global? Comment le fait de comprendre le passé nous aide-t-il à planifier l'avenir?
2. Commencez votre recherche. Il importe de reconnaître qu'il existe plusieurs interprétations de la *Loi sur les langues officielles*, y compris celles qui la critiquent et celles qui la soutiennent.
3. Discutez avec les membres de votre groupe des éléments qui, à votre avis, devraient figurer dans votre exposition. À l'aide de la feuille de travail **Commémorer la Loi sur les langues officielles**, concevez un plan pour votre exposition virtuelle. Comment présenterez-vous les récits? Comment organiserez-vous l'exposition? Selon un ordre thématique ou chronologique? Comment organiserez-vous les images et les textes pour illustrer globalement votre histoire?
4. Quel récit voulez-vous que votre exposition raconte?
  - Quelles sont les principales figures historiques à inclure? Quels événements seront présentés? Quelle est l'importance de ces personnes et de ces événements dans votre récit?
  - Que devrait-on dire à propos de la *Loi*? Que devrait-on ajouter au sujet des nombreuses autres langues parlées au Canada, et particulièrement au sujet de la riche histoire des langues et de la culture des peuples autochtones?
  - Choisirez-vous de vous concentrer sur la *Loi* elle-même, ou plutôt sur l'histoire des langues, des droits, des politiques et des questions autour de la *Loi*?

- Qui consulteriez-vous pour créer cette exposition (p. ex., historiens, membres de communautés, enseignants, etc.)? De quelles voix et de quelles perspectives tiendriez-vous compte dans votre exposition? De quelle façon le feriez-vous?
  - Quelles images ou quels textes clés utiliseriez-vous, et pourquoi? Quelles représentations visuelles d'artéfacts voudriez-vous inclure dans votre exposition?
5. Une fois votre plan d'exposition conçu, chaque membre du groupe rédigera une réflexion personnelle d'un paragraphe expliquant pourquoi vous croyez que votre exposition présente fidèlement l'histoire des langues du Canada.

**Modification :** Familiarisez vos élèves avec le concept de l'exposition virtuelle en visitant une exposition en ligne. Créez une liste des caractéristiques à prendre en compte, en laissant de la place pour en ajouter de nouvelles. Réduisez le nombre d'éléments ou d'idées pour lesquels les élèves d'éducation spécialisée ou les nouveaux apprenants de la langue sont responsables au sein de leur groupe. Permettez-leur d'utiliser un format différent pour partager leur réflexion.

### ACTIVITÉ SOMMATIVE DE RECHERCHE :

Quel est l'état du bilinguisme dans votre province ou votre territoire aujourd'hui? Faites une recherche sur le sujet. Vous pouvez commencer en visitant le site Web du Commissariat aux langues officielles et en explorant ses ressources (visitez les sections « Outils & ressources », « Statistiques » et « Publications » du site à l'adresse [www.clo-ocol.gc.ca/fr](http://www.clo-ocol.gc.ca/fr)). Effectuez une recherche en ligne pour trouver des articles de nouvelles traitant des questions linguistiques propres à votre province (p. ex., le séparatisme au Québec, les multiples langues officielles des Territoires du Nord-Ouest, etc.). Comment le bilinguisme a-t-il évolué au Canada? À quels défis faisons-nous toujours face aujourd'hui?

### L'AVENIR DES LANGUES AU CANADA

Les deux langues officielles du Canada ne représentent pas tous les Canadiens. Notre politique officielle de multiculturalisme reconnaît la diversité de la population qui forme notre pays. Discutez en classe de l'avenir des langues et des politiques linguistiques au Canada. À quoi cet avenir devrait-il ressembler? Comment peut-on réconcilier la politique de bilinguisme officielle du Canada avec l'immigration croissante? Comment peut-on reconnaître et soutenir la revitalisation des langues autochtones?